

Alte Drucke

Le Livre D'Exemplaires Composé De Toutes Sortes De Letres De Finance Et Italienne bastarde

Lesgret, Nicolas

Paris, 1713

Abschnitt

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

urn:nbn:de:gbv:ha33-1-73604

ENCRE

mercer
le nos de
audes, y
on deme
non pu

ENCRE

lequel
endant
main,
le fel,
ndrez
iderez
dans;
laiffe
Ce
vous
ficere
es les

café,
par r.
ne de
trains
tout
d'après
des
remans
ns, à
trece-
ence,
rairie
l'Ho-
ant

Les Exemples
Des Lettres Financiere & Bâtarde
A pnt Les plus à La Mode

NOUVELLEMENT INVENTEES

CH

LE S.^r LESPRES

Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy

Par Tout Le Roy.^{me}
de France

Se Vendent à Paris Chez l'Auteur Sur Le Quay des Orfèvres
Avec Privilège

C. Berry

A B C D E

Alphabet

de l'Alphabet de l'Alphabet

a b c d e f g h i j k l m n o p q r
s s a s t u v x y z & .

a b c d e f g h h i j k l m n o p q r
p o p p q q r o r s s a s t u v u
x x x y y z z & .

A, B, C, D, E

F, G, H, I, J, K, L, M

N, O, P, Q, R

S, T, U, V, X, Y, Z, & .

esgret

De par Le Roy

N. Le Me & Feal

resolu de convoquer et faire assembler les Etats de Notre
grâce, et Juge de Bretagne pour leur faire entendre plus
soudainement regardant le bien de ce Royaume & celui de nos
peuples a Juge, Et desirant que vous y assistiez pour donner
votre avis sur ce qui sera proposé & résolu a ce qui
sera jugé a propos de conclure a avient, Nous vous
amovons cette lettre pour vous avertir de vous trouver a
ce effet au quinzième jour de Novembre prochain en notre Ville
de Nantes ou Nous avons ordonné la tenue desdits Etats
& de vous employer avec les autres qui y assisteront a tout
ce qui s'offrira de nos affaires Car tel est notre plaisir
Donné a Paris le dixième Octobre & six quatorze Vingt trois

Le greffier Scrup.

Extrait des Registres
du Conseil d'Etat

Uo l'avis donné au Roy en

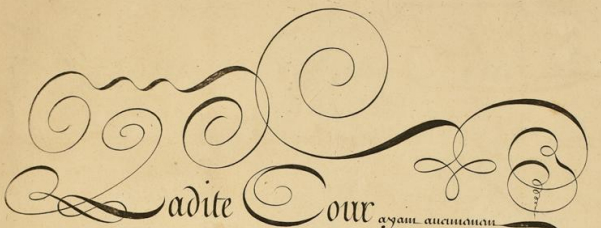
son conseil que pour le recouuement des droits
attribuez aux breffiers des Notifications M.^{re}
Clave prouisia & controlle d'aux Il se
commu p'uidiaua abua par la Communia
prepos. & audi recouuement L'equela sur
le Moindre retardement qu'apporther la
particuliera a se. notifiar laua contrair aux
Honraux, Establia po. 6. et effir 9. liq.

ouie par la grace de Dieu.

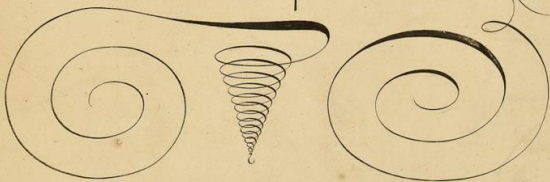
By et France & de Navarre, salut, sçavoir
faisons que nous a plén confiana et la
gouverneur de Nre. bien aimé M. Josias de d.^{cl}

André Auocat ay parlant & de dar sene,
suffisance, prudence, capacite, experience au
sain de Justice et finance et l'affection a Nre service
et l'insy pour ces causes et autres bonnes &
importantes considerations auons ay agreem la
Nomination q. No 6. a ceh. foh. & sa puvr.

L'agret



adite Cour ^{ayant aucuns}
regard a la requeste d'us d.^r & d.^r Chaumon
& memorative des grande recommandables &
signalez services que li feu d.^r & Nouvcaunal
a rendue a ceste Couronne a luthaine la
demande d'Isidre d.^r & d.^r Chaumon &
ordonne que les deniers par luy avancez luy
soient remboursez avant que aucune ordonnance



Laquet f^r

San Missa Cenc

Quatre Vingt & Six, jo.

Dr Marie L. Dr. No. 1

Dommaunture K. S. F. Yued

L. R. Dondinière Cou.

du Roy par sa Couv de f. l.

Comm. an attr. Lie, &c.

comparu & O. Viniſch de S

Amoy procure. Dr M^r bu

Lesprit

Al Loue du sou
S. A. Jourdoumoia & Co
Jouignois Credo. Lu^{al}
A. L'extraord. de guerre
Dagez compt. a M.
Nicolas & S. A. A. A.
S. S. A. Bissora & Co
Vauguilliant & A. Soume
A. Dix f. & Dix Mil
S. A. A. A. A. A. A. A. A. A.
Lesget

Nosseigneurs
des Comptes

supplie humblement Louis des
Yvonnières s. d. b. Conseiller du Roy
a l'ordonnance provinciale de l'extraordinaire des guerres
en Languedoc. Qu'il vous plaise ordonner selonc
commandement a M. le Roy de Languedoc
procureur de L. Communauté des Rameaux
et l'équivalant en bourse de rendre le compte
que M. le Vicar de L. amour s. d. b. f.

Agret

Scipia

parlem

a la Cour par le procureur general du Roy de l'enlaucement

9. αὐτῶν δ' ὅν τιμιον ἀκούει δ' ἀποδιδόναι πομπήν

Tran de S.^a Maria Reguel on amaron & la ville on

Donoise e3 prissona de la auiciogwic rayuam y colu

pourvu, Qu'il revienne à l'Etat avec sa délibération

Ledit Couv^{re} ordonne & ordonne que ledit

procuwan general auaa commission poun inform daz

Lesgret f^r

Par le Roy

resortier general de l'extraord.

du quatorz & cauallier legier M^r. L'auant de
l'ordonnance s^r. de Souuignemalloia N^o. Voul.
S^r. Voua mandons q. du denier mia oy Voa maine
pour la suboislance de Noa amir gndam le g^l
d'hyuor d'auant Voua ayez & oy payez comptant
a M^r. Valant & s^r. Cuuol s^r. de l'orty cap.
d'une compagnie de cauallier, dans le Regimen de
Mons^r. le Marquis de Luxembourg, La donnee

Leget f^r.

A B C D E

F Alphabet &

de Lettres Italiennes Bastardes

A la Françoise

a b c d e f g h i j k l m n o p

q r s s a t v u x y z e

a a b c d e e f g h h i j k l m n o p p

q r r r s s a t v v u x x y y z z

z x y y z z & 1

A A B B C C D D E E

F F G G H H I I L L M

M N N N O O P P Q Q

R S T T V V X Y Z &

Leorey

Monsieur,

J'ay veu cet honeste homme, porteur de la
presente, sur le sujet de son arriuee, en ces
quartiers, avec lequel j'ay particulierement
discouru sur le poinct le plus important;
Il vous dira a quoy nous en sommes,
demeurez, Et comme je desire sur toutes
choses me maintenir en l'honneur de vos
bonnes graces par les services continuels

Monsieur de

De Paris ce 17.
May .1671.

Vr. tres-humble et tres
obeissant Seruiteur

Lequel

De par Le Roy

Grand Ecuier de France

Vous Receueurs et Controллеurs du fait et dépense,
de nos Ecuries salut ! L'expérience que s'est acquise
en l'Art d'écrire, nôtre cher et bien amé Nicolas
Leigret Secrétaire, ordinaire de nôtre chambre et
M.^e Ecrivain Juré à Paris, sa probité et son
affection pour nze service Nous ayant fait
resoudre, à le choisir pour montrer à écrire aux
pages de notre grande Ecurie Nous po. ccc. 4.

Mademoiselle

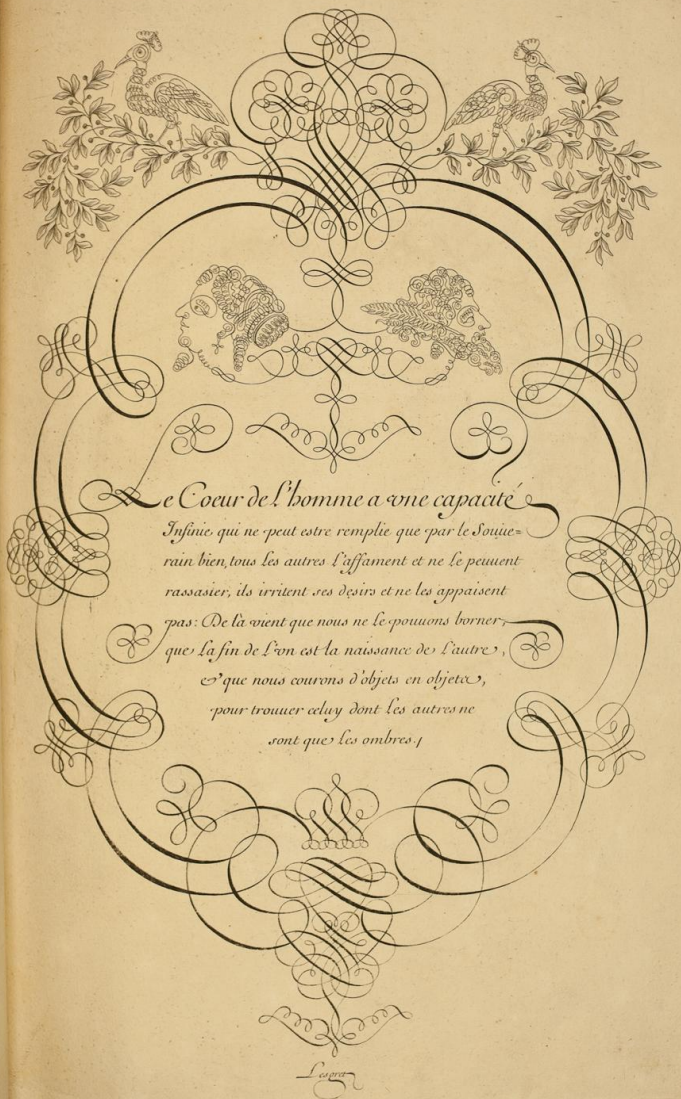
Le service que je vous ay rendu pendant un
loignement ne merite pas que vous preniez
la peine de vous en souuenir m'estimant
assez heureux que ma recommandation vo
ait esté utile en quelque sorte, Obligez
moy de croire que la consideration de votre
vertus me portera toujours à vous témoigner
que je suis

Mad

Paris Le
quin 3. 8. 17

ostre tres humble &
plus acquis Seruiteur

Lesoret



Le Cœur de l'homme a une capacité
Infinie, qui ne peut estre remplie, que par le Souve-
rain bien, tous les autres l'affament et ne le peuvent
rassasier, ils irritent ses desirs et ne les appaisent
pas: De là vient que nous ne le pouvons borner,
que la fin de l'un est la naissance de l'autre,
et que nous courons d'objets en objets,
pour trouver celuy dont les autres ne
sont que les ombres.

L'Esprit

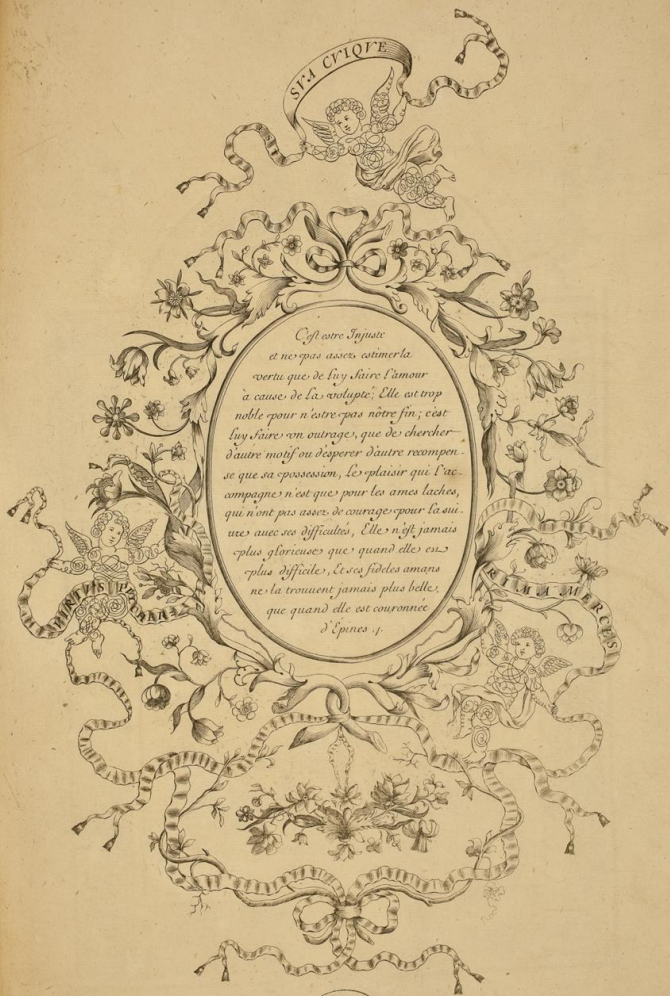
Le Roy
LE ROY
V^{otre} Maie^{sté} est tres-humble^{ment} sup^{pliee}
de vouloir accorder au sieur de la vaudouuiere la charge
de Cap^{ne}. d'une compagnie au regiment de Monsie^{ur}
le Dauphin vacante par le deced^s du feu S. de S. Val
Touuignery, Et les^s de la vaudouuiere continuera ses
fidelitez ordinaires au service De Vostre Maie^{sté} .f.

Loiret de Soreste



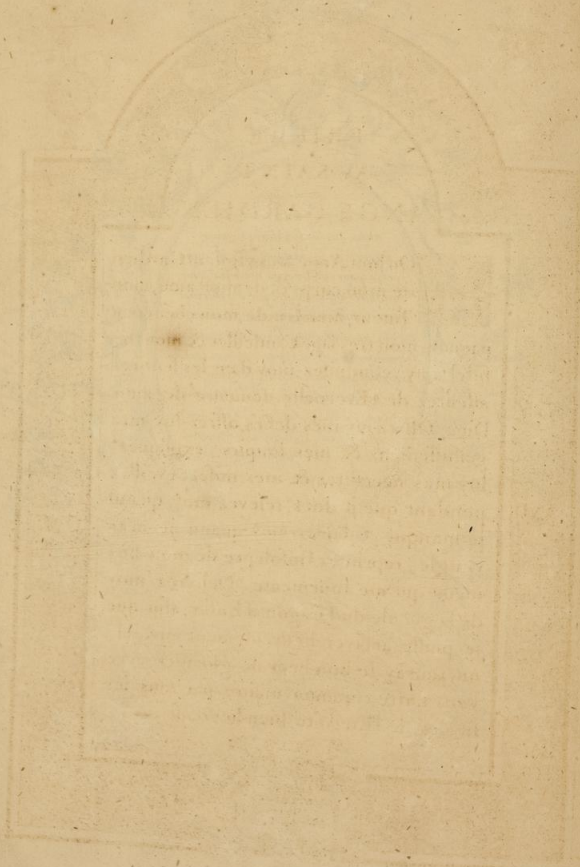
Enuie, a coey de comunan avec l'auarice, que ses richesses ne la contentent, jamais, elle a cent yeux ouuerts pour voir les prosperites de son prochain, et elle est auueugle pour voir les vianes; elle ne regarde que les biens qui la peuvent affliger, et ne considere point ceux qui la peuvent diuertir, elle croit que tout ce que les autres possedent luy manque, et ingenieuse, a sa peine, elle agrandit le bon-heur d'autrui pour augmenter sa misere: De sorte que pour punir les enuieux, Il ne faut que les abandonner a leur propre fureur: sans se mettre en deuoir de chasser leur insolence, il suffit de les laisser entre leurs mains, Et de permettre au Demon qui les possede de tirer vengeance de leur crime. Voilà les excess dont cette passion est capable.

Lesgret



C'est votre Injuste
et ne pas assez, estimer la
vertu que de luy faire l'amour
à cause de la volupté; Elle est trop
noble pour n'estre pas nôtre fin; c'est
luy faire un outrage, que de chercher
d'autre motif ou de esperer d'autre recompen-
se que sa possession, Le plaisir qui l'ac-
compagne n'est que pour les âmes lâches,
qui n'ont pas assez de courage pour la sui-
vre avec ses difficultés, Elle n'est jamais
plus glorieuse que quand elle est
plus difficile, Et ses fideles amans
ne la trouvent jamais plus belle,
que quand elle est couronnée
d'Epines.

Lesgret



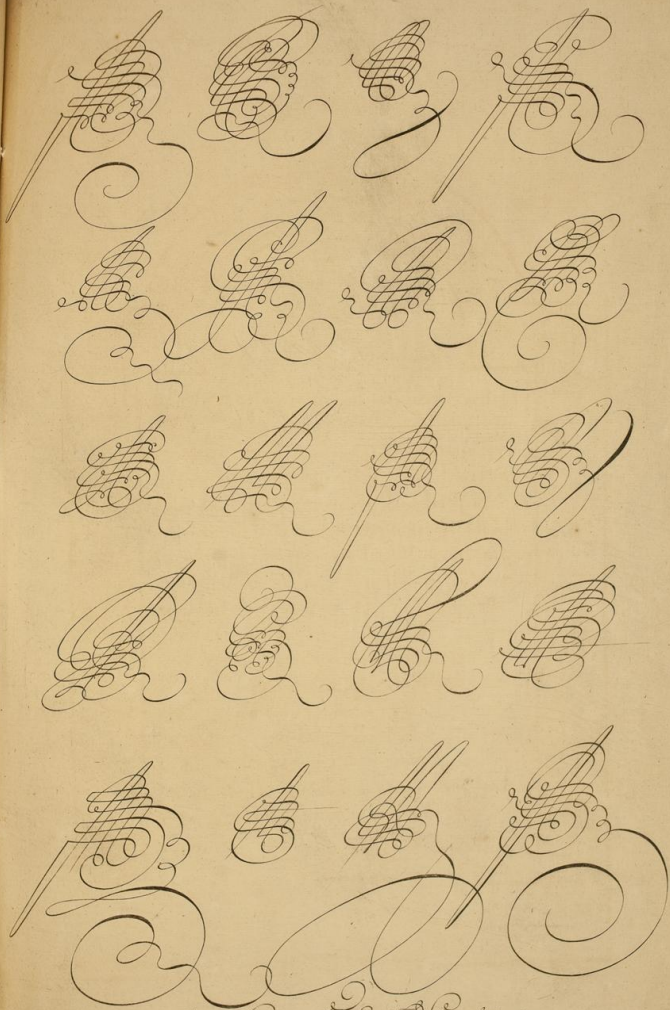
PRIERE
AV SAINT
ANGE GARDIEN



On bon Ange, tres-vigilant Gardien
de mon corps & de mon ame, mon
Tuteur, mon Guide, mon cher com-
pagnon, mon tres-sage Conseiller & mon tres
fidel amy . conduisez-moy dans les sentiers
asseurez de l'Eternelle demeure de mon
Dieu Offrez-luy mes desirs, offrez-luy mes
gemissemens & mes soupirs , expliquez-
luy mes necessitez & mes miseres, veillez
pendant que je dors, relevez-moy quand
je manque , eclairez-moy quand je m'a-
veugle , reprimez l'insolence de mon hu-
meur qui me tourmente . Delivrez-moy
de la gueule du Dragon d'Enfer, afin que
je puisse arriver heureusement au Ciel ,
ou j'auray le bon-heur de glorifier avec
vous nôtre commun maitre par tous les
siecles de l'Eternité bien-heureuse . —

Cher, fidele





Par le s. Lagret l'aîné, Expert, Etably par Les Verifications
Paris sur le Quay du Orfèvres

